

<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article657>



Quels furent les objectifs de la Société des Amis des Noirs ?

- Dossiers - Esclavage -



Publication date: lundi 10 juin 2013

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Extraits du livre de Florence Gauthier, [*L'aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des Citoyens de couleur, 1789-1791*](#), Paris, CNRS, 2007.

Présentation par l'auteur :

1. La formation de la Société des Amis des Noirs

La Société des Amis des Noirs, qui fut créée en 1788 et ferma ses portes en 1791, était favorable au colonialisme et proposait de remplacer la traite des captifs africains par un élevage d'esclaves sur place, dans les plantations d'Amérique.

Des associations critiquant la traite négrière étaient apparues dans les années 1780, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, en conséquence de la crise du système colonial esclavagiste, qui s'aggrava tout au long du XVIIIe siècle.

Que s'était-il passé ? Dans les colonies européennes d'Amérique, le système esclavagiste reposait sur la forme de reproduction de la main-d'oeuvre par la traite de captifs, vendus aux commerçants de chair humaine. Les empires et royaumes africains islamisés, menaient des guerres ou razzias contre des sociétés africaines libres, à l'intérieur du continent, faisaient des prisonniers de guerre, qu'ils vendaient ensuite, d'un côté aux commerçants d'Arabie, de l'autre, depuis le XVIe siècle, aux négociants européens, qui revendaient les malheureux aux planteurs d'Amérique.

Au XVIIIe siècle, l'énorme ponction faite sur les sociétés africaines rendit la capture par razzia de plus en plus difficile et le prix du captif haussa : il fut multiplié par trois au cours de ce siècle ! Les colons et négociants intéressés dans le commerce colonial comprirent que la forme de reproduction de la main-d'oeuvre par la traite des captifs était condamnée. Plusieurs types de solutions furent envisagés parmi lesquels le remplacement de la traite des captifs par des formes d'élevage d'esclaves sur place, en Amérique. Toutefois, l'élevage d'esclaves exigeait de réorganiser complètement la plantation et la société coloniale.

Jusque-là, le système de la traite avait fourni des prisonniers des deux sexes, qui venaient de sociétés africaines libres, et la perte de leur liberté détruisait l'équilibre social et psychologique de ces êtres déportés loin de chez eux, sans espoir de retour. Un des résultats de ce traitement odieux se manifestait chez les esclaves par la perte de tout désir de se reproduire. Arrivés en général jeunes adultes sur la plantation, les esclaves de traite connaissaient une durée moyenne de vie très courte : dix ans environ.

Le projet d'élevage d'esclaves sur la plantation devait inciter le maître à s'occuper d'organiser des familles, de faire naître des enfants, de les nourrir et les soigner, les éduquer et les former à être esclaves, bref de créer des conditions de vie et de travail radicalement nouvelles par rapport à la situation précédente. Ceci explique que de nombreux propriétaires d'habitations n'aient adopté cette solution que sous la contrainte des événements, car elle exigeait d'eux des investissements en argent et en efforts considérables. Ce fut à cette fin que la Société des Amis des Noirs fut formée à Paris, le 19 février 1788, par le banquier suisse Clavière, qui cherchait à pénétrer dans le monde du commerce colonial et choisit celui des colons français. Clavière prit Brissot comme secrétaire, qui était donc à son service, et l'envoya se renseigner auprès de la Société britannique dont elle prit le nom.

L'objectif de la Société des Amis des Noirs consistait à faire connaître la réalité de la traite des captifs et de mener campagne en faveur de sa suppression et c'est ainsi qu'elle publia études et documents à ce sujet. L'optique de cette Société était clairement colonialiste : elle ne remettait pas en cause le fait colonial et affirmait au contraire la

Quels furent les objectifs de la Société des Amis des Noirs ?

nécessité, pour les puissances européennes, de posséder des colonies affirmant leur « supériorité » économique et militaire. Elle s'adressait aux colons et aux négociants dans le but de les convaincre du bien-fondé de ses propositions, afin qu'ils prennent conscience de leur intérêt à diriger eux-mêmes ces transformations et éviter ainsi les conséquences négatives de la crise du système, qui pouvaient déboucher sur des révoltes d'esclaves dont ils n'étaient pas sûrs de garder le contrôle.

Comme nous allons le voir, cette Société des Amis des Noirs menait campagne pour l'abolition de la traite des captifs, mais non pour celle de l'esclavage. Ces deux objectifs ont été confondus longtemps par ignorance ou par naïveté, comme si l'abolition d'une forme de reproduction de la main-d'oeuvre, celle de la traite, entraînait mécaniquement celle du mode d'exploitation de cette même main-d'oeuvre, l'esclavage. Toutefois, la différence entre les deux est actuellement de mieux en mieux perçue.



L'extrait suivant porte sur l'analyse des propositions que cette Société des Amis des Noirs a adressées à l'Assemblée constituante, aux débuts de la Révolution.

« **L'Adresse** de la Société des Amis des Noirs contre la traite, 5 février 1790 (p. 122 à 127)

(...). Elle [La Société des Amis des Noirs] expose sa position officielle en faveur de la suppression de la traite des Africains et répond à une série d'objections formulées par les partisans de son maintien, à l'occasion de la campagne menée par le club Massiac [, celui des colons esclavagistes]. L'*Adresse* précise que la Société a été calomniée et que ses adversaires ont prétendu qu'elle réclamait l'abolition de l'esclavage et l'extension des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen aux esclaves des colonies françaises. Elle s'en défend en ces termes :

"Nous ne demandons point que vous restituez aux Noirs François ces droits politiques, qui seuls cependant attestent et maintiennent la dignité de l'homme ; nous ne demandons pas même leur liberté. Non, la calomnie, soudoyée sans doute par la cupidité des Armateurs, nous en a prêté le dessein et l'a répandu partout ; elle voulait soulever tous les esprits contre nous, soulever les planteurs et leurs nombreux créanciers, dont l'intérêt s'alarme de l'affranchissement même gradué. Elle voulait alarmer tous les François, aux yeux desquels on peint la prospérité des Colonies, comme inséparable de la Traite des Noirs et la perpétuité de l'esclavage.

Non, jamais une pareille idée n'est entrée dans nos esprits ; nous l'avons dit, imprimé dès l'origine de notre Société, et nous le répétons, afin d'anéantir cette base, aveuglément adoptée par toutes les villes maritimes, base sur laquelle reposent presque toutes leurs adresses. L'affranchissement immédiat des Noirs serait non seulement une opération fatale pour les Colonies ; ce serait même un présent funeste pour les Noirs, dans l'état d'abjection et de nullité où la cupidité les a réduits. Ce serait abandonner à eux-mêmes et sans recours des enfants au berceau, ou des êtres mutilés et impuissants [\[1\]](#)."

L'Adresse précise alors son objet :

"Il n'est donc pas temps encore de la demander, cette liberté ; nous demandons seulement qu'on cesse d'égorger régulièrement tous les ans des milliers de Noirs, pour faire des centaines de captifs ; nous demandons que désormais on cesse de prostituer, de profaner le nom François, pour autoriser ces vols, ces assassinats atroces ; nous demandons en un mot l'abolition de la Traite, et nous vous supplions de prendre promptement en considération ce sujet important."

Elle présente un tableau de cet "horrible commerce" en rappelant les "manoeuvres infâmes" employées par les Armateurs, pour susciter des guerres en Afrique qui leur procureront des captifs, et annonce qu'elle prépare la publication d'une abondante documentation sur le commerce et le transport des Africains.

Elle aborde ensuite le coeur de sa démonstration en analysant les désavantages de la traite des Noirs du point de vue des intérêts mêmes des colons et des colonies. La traite est ruineuse pour l'Afrique, les Africains, le commerce, les revenus publics et les colons. Elle entraîne la mortalité d'un nombre élevé de marins voués à ce commerce. Les primes à la traite sont un fardeau pesant sur les contribuables et se montent à 2 500 000 livres par an. Les captifs africains sont de plus en plus difficiles à trouver. Ces raisons devraient contribuer à faire comprendre aux colons leur intérêt nouveau : substituer à la traite des Africains l'élevage de la main-d'oeuvre sur place dans les colonies :

"À l'égard des colons, nous vous démontrerons que, s'ils ont besoin de recruter des Noirs en Afrique, pour soutenir la population des Colonies au même degré, c'est parce qu'ils excèdent les Noirs de travaux, de coups de fouet, d'inanition ; que, s'ils les traitaient avec douceur et en bons pères de famille, ces Noirs peupleraient, et que cette population, toujours croissante, augmenteraient la culture et la prospérité ; que l'expérience de beaucoup de Planteurs Anglois et François, pendant un grand nombre d'années et dans différents Isles, atteste ces vérités incontestables, que la douceur du traitement augmente la population, que la population indigène dispense des recrues étrangères, et par conséquent enrichit le Maître en améliorant le sort de l'esclave. Or, ce qui se fait dans vingt habitations peut s'exécuter et réussir dans cinq cents, et par conséquent dans toutes les Isles à sucre."

C'est la transformation de la *condition de l'esclave* qui est ici proposée.

Supprimer la traite implique de changer la forme de *reproduction de la main-d'oeuvre esclave*, d'abandonner le système de remplacement des [captifs, appelés] Bossales, par de nouveaux Bossales et d'entamer une généralisation de *l'élevage de la main-d'oeuvre esclave sur place*, qui substituera aux Bossales ces esclaves créoles.

La cause qui incitait à changer la forme de reproduction de la main-d'oeuvre esclave résidait dans la crise de la fourniture du marché africain de captifs qui se manifestait par une hausse des prix de la marchandise humaine :

"Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite sera avantageuse aux Colons, parce que n'ayant plus de Noirs à acheter, ils ne seront plus obligés de contracter des dettes énormes envers les Armateurs et Capitalistes d'Europe, qui les engagent par leur crédit meurtrier à continuer ce recrutement pernicieux d'esclaves : dettes, dont le montant ne peut que se tripler rapidement par la hausse rapide et infaillible du prix des Noirs, qui, ne pouvant plus se voler qu'à des distances immenses dans l'intérieur de l'Afrique, deviennent une marchandise très chère."

Ce changement de la forme de reproduction de la main-d'oeuvre permettra d'introduire la force animale et la mécanisation dans l'organisation du travail de la plantation, ce que Brissot appelle "adoucir l'esclavage", "la douceur du traitement augmente la population". Brissot n'emploie pas le terme "Bossale", mais celui de "Nègre africain", qu'il différencie de "Nègre créole" :

Quels furent les objectifs de la Société des Amis des Noirs ?

"Nous vous démontrerons que l'abolition de la Traite sera avantageuse aux Colons, parce que son premier effet sera d'amener cet état de choses, de forcer les Maîtres à bien traiter, bien nourrir leurs esclaves, à favoriser leur population, à les aider dans leurs travaux par le secours des bestiaux et d'instruments qui multiplieront les travaux en les facilitant ; parce que ces Nègres étant mieux secondés seront mieux et davantage, dans le même espace de temps, et par conséquent produiront davantage ; parce que la population noire s'augmentant par elle-même dans les Isles, plus de travaux, plus de défrichements et moins de mortalité en résulteront, puisqu'il est démontré que les Nègres-créoles sont plus laborieux, plus tranquilles, mieux acclimatés, et par conséquent moins sujets aux maladies que les Nègres-africains."

L'une des conséquences sera d'accroître la population dans les colonies et d'élargir le marché intérieur et la consommation des produits des manufactures de la métropole :

"Nous vous démontrerons que cette abolition [de la Traite] sera même avantageuse à nos Manufactures, parce que, dans cet ordre de choses, les planteurs ayant moins d'avances à faire et traitant mieux leurs esclaves, la population s'accroîtra rapidement, et par conséquent la consommation de nos denrées ; parce que le superflu des avances libres sera reversé sur les objets de nos Manufactures, dont les Maîtres et les esclaves consumeront une meilleure qualité et une plus grande quantité ; parce que cette consommation s'accroîtra encore, lorsque les esclaves pouvant disposer de leur travail, acquérir de l'aisance et leur liberté, adopteront nos goûts et nos habitudes, et pourront consacrer une partie du fruit de leurs travaux à l'achat des marchandises Européennes."

Ce sera à l'issue de tous ces changements que la condition de l'esclave créole pourra, en se rachetant, devenir un travailleur "libre" et consommateur selon le modèle économiste européen.

L'*Adresse* conclut sur la nécessité de hâter la réalisation de ce processus, que son auteur désigne par les termes de "révolution" et de "philanthropie", et qui consiste à mettre la suppression de la Traite à l'ordre de la réflexion :

"Si donc vous attachez le plus grand intérêt et à votre gloire, et au respect pour les grands principes et à la conservation des colonies, hâtez-vous, non d'abolir la Traite ; nous ne cherchons pas à précipiter cette décision, quoique nous soyons convaincus de sa justice et de ses avantages, mais hâtez-vous de prendre promptement en considération la demande de cette abolition..."

Le projet de la Société des Amis des Noirs est incontestablement favorable aux intérêts étroitement économiques de la métropole et des colonies. On a bien compris que la mutation du Bossale en esclave créole, ou du Nègre-africain en Nègre-créole selon les termes de Brissot, nécessite le maintien de l'esclavage : seule sa condition sera modifiée par les "adoucissements" prévus. L'affranchissement viendra après cette mutation. (...).

La Société proposait un projet cohérent au service des colons esclavagistes et l'on peut s'étonner alors du peu d'écho qu'elle ait rencontré dans les milieux des planteurs à qui elle s'adressait.

Si la présence de colons était réelle au moment de la création de la Société des Amis des Noirs, depuis le début de la Révolution en France, la réaction des clubs de colons fut davantage de l'ordre du rejet, prêtant même à la Société des intentions qu'elle n'avait pas, comme celle d'abolir l'esclavage. L'échec de la Société et de son projet en faveur d'une nouvelle politique coloniale doit pouvoir s'expliquer. Aurait-il été trop audacieux ? Heurtait-il trop directement les intérêts *des armateurs* investis dans la traite, comme le laisse entendre l'*Adresse* en recherchant spécifiquement l'adhésion *des planteurs* ? Le rétrécissement du marché des captifs africains était connu des armateurs comme des planteurs et le changement de la forme de reproduction de la main-d'oeuvre esclave était déjà expérimenté dans les colonies françaises, qui avaient connu des interruptions dans la fourniture de Bossales, en période de guerres entre puissances européennes. Cette expérimentation sera d'ailleurs poursuivie au début du siècle suivant et systématisée au fur et à mesure de la limitation de la traite.

En tout cas, le peu d'écho que la Société des Amis des Noirs reçut du milieu colon, alors qu'elle le recherchait initialement, reste à approfondir. »

2. La pression du parti colonial sur la Société des Amis des Noirs

Quels furent les objectifs de la Société des Amis des Noirs ?

Six députés des colons esclavagistes de la colonie de Saint-Domingue parvinrent à se faire admettre dans l'Assemblée constituante, à la faveur du Serment du jeu de Paume, le 20 juin 1789. Ces colons qui s'étaient opposés à la monarchie, craignant de perdre leur influence sur le gouvernement français, avaient fait tous leurs efforts pour obtenir une représentation dans l'Assemblée. Une fois dedans, les mesures révolutionnaires les inquiétèrent profondément et en particulier le vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée le 26 août 1789, dont l'article premier les effraya : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Il est vrai que cet article était incompatible avec l'esclavage et le colonialisme ! C'est en tout cas ce qu'ils conclurent de la déclaration.

Dans une lettre à leurs électeurs de Saint-Domingue, datée du 11 janvier 1790, ces députés font un historique de leur action depuis leur admission à l'Assemblée. Ils présentent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme un texte éminemment dangereux qu'il faut empêcher de faire reconnaître dans les colonies. Ils réclament alors une constitution « spécifique » pour les colonies, afin d'échapper aux principes de la Déclaration des droits, incompatibles avec la société esclavagiste. Ils exprimèrent alors leur rejet de la Déclaration des droits en la présentant comme « la terreur des colonies » ! L'expression est impressionnante et suivie en détail dans ce livre.

Les députés des colons ajoutèrent qu'ils agissaient pour combattre toutes les tensions et divisions entre colons et négociants des ports français, afin d'unir leurs forces et faire front contre les mesures révolutionnaires. Ils s'efforcèrent d'unifier leur société, le Club Massiac, et menèrent une vaste campagne en faveur du maintien de la traite et de l'esclavage comme moyen d'unir les intérêts fondamentaux des colons et des négociants et empêcher l'Assemblée constituante de légiférer à ce sujet.

Ils en vinrent ainsi à rencontrer la Société des Amis des Noirs, en la personne de son président, Condorcet, pour la persuader de calmer ses ardeurs contre la traite négrière, afin de maintenir leur front commun et d'éviter les divisions des intérêts coloniaux. L'extrait suivant fait état de ces pressions des députés des colons esclavagistes.

Lettre du 11 janvier 1790 [\[2\]](#) (p. 168 à 169) :

« La suite du texte nous apprend que les pressions effectuées sur la Société des Amis des Noirs l'ont réduite à l'impuissance :

"Ce nouvel esprit, nous l'avons déjà dit dans notre lettre du 8 décembre dernier, et vous avez dû le voir par les papiers publics, s'est manifesté à la séance du 3 décembre. Depuis, les nouvelles alarmantes venues des colonies n'ont fait que le confirmer et l'étendre, *et nous sommes certains d'abord qu'il n'y a rien à craindre sur l'affranchissement ; nous avons tout aussi peu d'inquiétude sur la suppression de la traite.*

Les amis des noirs eux-mêmes sont ramenés sur le premier objet. M. de Condorcet l'a publiquement déclaré dans le journal de Paris, et à cet égard, nous vous annonçons avec plaisir, que l'excellent ouvrage de M. de Rouvrai, intitulé *De l'état des Nègres*, a porté dans l'opinion publique le coup le plus violent à cette société ; qu'elle a été même abandonnée par plusieurs de ses membres, quand ils se sont vus dénoncés à l'exécration ; enfin que cet écrit a excité la réclamation puissante de plusieurs places de commerce.

Sur tous les points, nous croyons pouvoir vous annoncer qu'il y a toute apparence que l'Assemblée nationale est résolue de ne toucher à rien de ce qui intéresse les Colonies, qu'elle veut attendre qu'elles aient formé leur Constitution dans leur sein, et qu'elle se réserve seulement le droit de la confirmer et la présenter à la sanction du Roi."

Cette lettre corrobore la position prudente de la Société des Amis des Noirs que nous avons déjà notée. À cette date,

Quels furent les objectifs de la Société des Amis des Noirs ?

les députés des colons avaient repéré de façon précise que les dangers, en France, ne venaient plus de la Société des Amis des Noirs, contrairement à ce qu'ils avaient cru un temps, mais de Grégoire, qu'ils citent sans le nommer comme nous l'avons vu, et surtout de la Société des Citoyens de Couleur. Ils font encore état de la bonne volonté de La Fayette vis-à-vis des colons et du club Massiac :

"M. de la Fayette, membre de la Société des Amis des Noirs, a proposé à un député de la Martinique d'établir des conférences entre quelques membres de la Société, les Députés, des Colons de l'hôtel Massiac et quelques négociants des ports, pour s'occuper du soulagement du sort des Nègres. D'abord une semblable proposition annonce que les amis des noirs tempèrent beaucoup ; ensuite il n'y a sûrement pas de colon qui ne désire l'amélioration de la condition des esclaves ; mais nous n'avons pas cru devoir nous prêter à un projet auquel nous ne sommes nullement autorisés, et qui pourrait ne pas convenir aux Colons."

Nous constatons que des membres de la Société des Amis des Noirs étaient disposés à conférer avec les colons de Massiac, ce qui permet également de mieux comprendre comment la Société de 1789 a pu réunir, parmi ses fondateurs, un Condorcet, un Mirabeau, un La Fayette, un Dupont de Nemours et un Moreau de Saint-Méry [, ce dernier étant un colon esclavagiste, fondateur du Club Massiac et député de la Martinique]. »

[1] Archives nationales, ADXVIIIc/116, n° 8, *Adresse de la Société des Amis des Noirs*, Paris, Imprimerie Potier de Lille, 22 p. , 5 février 1790, signée par Brissot, président de la Société et Lesage, secrétaire.

[2] Archives nationales, ADXVIIIc 118, N° 30, *Correspondance secrète des colons de Saint-Domingue*, Paris, 1790, 53 p., publiée anonymement par les soins de Julien Raimond avec un « Avis de l'éditeur ».